POLYNESIE FRANÇAISE

Le Président

N° 1-5199 / PR

CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
25 JUIL. 2022
N° 2022-211
COURRIER ARRIVÉE

Papeete, le 22 JUIL. 2022

à

Monsieur le Président de la Chambre Territoriale des Comptes
BP 331
98 713 Papeete - Tahiti
E-mail : polynesiefrancaise@crtc.ccomptes.fr

Objet : Rapport définitif du contrôle de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) sur la politique sociale en Polynésie française, exercices 2016 et suivants.

Monsieur le Président,

La lecture du rapport définitif du contrôle de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) sur la politique sociale en Polynésie française des exercices 2016 et suivants, m'amène à vous formuler les remarques ci-après :

- Pour pallier au défaut de données statistiques relatives au champ de l'action sociale relevé dans le rapport, une fiche projet a été présentée au séminaire gouvernemental du 9 et 10 mars 2022. Aussi, je souhaite porter à votre connaissance la création d'une cellule prospective au sein de la DSFE dont la mission sera de collecter l'ensemble des données quantitatives et qualitatives en vue de réformer les procédures d'interventions.

  En complément, cette cellule aura pour mission de mettre des indicateurs généraux et d'assurer le suivi de ces derniers. La création de cette cellule a été validée lors du dernier collectif budgétaire en juin 2022 et sa mise en place sera effective dès que possible (recrutement en cours).

- La signature de la convention de la carte Auti'a a eu lieu le 3 mai 2022. Cette carte permet de simplifier les démarches inhérentes à l'octroi des aides sociales. Le projet pilote est actuellement déployé sur 500 familles vivant de Mahina à Paea et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

- En parallèle, une réflexion sur la révision des aides sociales est en cours en coopération avec la CPS et la DSFE.

- Le « schéma directeur de l'action sociale 2023-2028 » sera réalisé d'ici la fin de la mandature en 2023, le cahier des charges étant finalisé pour le lancement du marché le 22 juillet 2022.

- Le rapport d'orientation stratégique propre à la politique de la famille est actuellement en cours d'évaluation dans l'objectif de la mise en place d'un nouveau plan d'action qui sera présenté à l'APF d'ici la fin de l'année 2022.

Plus précisément :

- Point 1.4

- Compte FPSS : en 2022, celui-ci a été réduit à 29 millions iso 45 millions comme prévu initialement (affectation de 16 millions à la DPDJ par le précédent ministère de tutelle). Cette affectation mettant à mal les projets envisagés par la DSFE tels que la tenue d'évènements de grande ampleur ou encore des dispositions exceptionnelles par volet.

- Point 1.4.2

- ITEP : la création d'un cadre réglementaire relatif à l'organisation de cette structure est programmée d'ici la fin de la mandature dans le cadre de la protection de l'enfance.
- La combinaison des portefeuilles confiés au MTS permettra d'améliorer la prise en charge des jeunes avec le développement de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle.
- Les financements indirects : les dispositions réglementaires concernant l'ordonnancement des 3 fonds d'action sociale (FAS) sont en cours de révision en vue de présenter un nouveau texte légiférant une nouvelle organisation.
- Tableau n° 10 : pour ce qui relève des opérations d'investissements suivis par la DSFE en 2021, il est à noter que 3 projets de construction sont inscrits dans le plan de relance du Pays ; à savoir la construction d'un CHRS, d'un village communautaire et d'un centre de jour en faveur des publics sans abri (signature d'une convention d'assistance à maitrise d'ouvrage de 45 millions).

- 2.1 Un droit positif à renforcer

- Un état des lieux de tous les textes réglementaires propres à l'action sociale de Polynésie est commandé dans le cadre de la rédaction du schéma directeur.

- 4.1.1 Le périmètre de l'action sociale

- Une vigilance particulière est portée par le MTS en ce qui concerne la réglementation des aidants Feti'i, des accueillants familiaux et des unités de vie. Priorité sera donnée aux modifications législatives à envisager.
- La même stratégie est envisagée pour les établissements sociaux et médico-sociaux.

- 4.2.1 Le rôle de l'économie dans l'insertion sociale

- L'arrêté d'application accompagné de ses annexes concernant les SISAE a été adopté en CM le 27 avril 2022.
- Le schéma d'insertion sociale par l'activité économique est en cours de finalisation et sera présenté à l'APF en 2022.

- 4.2 Les moyens de la DSFE

- La nomination de la nouvelle directrice de la DSFE le 2 mai et les priorités RH qui lui ont été données permettront de rapidement combler les carences en moyens humains de cette direction.

- 4.2.2 Les outils numériques de la DSFE

- Dans le cadre de la nomination de la nouvelle directrice et de la restructuration de la DSFE comme axe prioritaire du MTS, la digitalisation afin de permettre une simplification des procédures sera au centre des réflexions.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

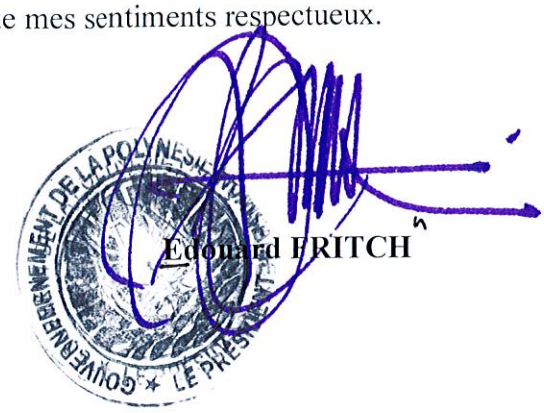

Edouard FRITCH